

IRBAB-KBIVB

LISTE DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES UTILISES EN CULTURE BETTERAVIERE

Cette liste contient des informations telles que reprises de Fytoweb (www.fytoweb.be)

Ceux-ci ne sont pas nécessairement les recommandations de la KBIVB-IRBAB, l'IRBAB ne peut être tenu responsable des dommages à la culture ou à un manque d'action

Zone tampon & réduction de la dérive : les indications ne concernent que les restrictions étiquettes. La réduction minimale de dérive est de 75% en Wallonie et 90% en Flandres. (75%)a indique 'avec technique classique'.

HERBICIDES SELECTIFS					Restrictions étiquette		Mis à jour: 30/03/2026					
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agregation	zone tampon (m) étiquette	réduisant la dérive de minimum	Stade d'application	Max. nombre application	dose	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
Clethodime	240	EC	CENTURION	8246P/B	20	75%	post-émergence	2	En fonction des adventices, du stade et du nombre d'applications	GHS07 GHS08 GHS09	En mélange avec huile de colza estérifiée.	90 j
			CLETHOFIN 240	31345 P/B	20	75%		2				
	120	EC	SELECT PRIM	9334P/B	20	75%		2				
			SELECT PRO	29302 P/P	20	75%		2				
	180	EC	BRIXTON	11210P/B	1	90%	2 feuilles - fermeture des lignes	1	1,4 L/ha	GHS07 GHS08 GHS09	/	80 j
	240	EC	PHYBELDIM 240 EC	36578P/P	1	75%	Cotylédons - 9 ou davantage de feuilles étalées	1	0,75 L/ha	GHS07 GHS08	/	56 j
VEXTADIM 240 EC			11064P/B	1	75%	1						
Clomazone	360	CS	CENTIUM 360 CS	8925P/B, 32961 P/P	1	(75%)a	pré-émergence ⁽¹⁾	1 ⁽¹⁾	Max. 72 g de clomazone/culture	/	/	/
			GAMIT 360 CS	11005P/B	1	(75%)a	2 feuilles - 8 feuilles ⁽²⁾	éventuellement fractionné ⁽²⁾				
			LIBECCIO	10732P/B	1	(75%)a						
			SIRTAKI	10918P/B, 1389P/P	1	(75%)a						
Clopyralide	100	SL	CLIOPHAR 100	11040P/B	1	(75%)a	2 feuilles - 9 feuilles ⁽³⁾	1-1,5 L/ha fractionné ⁽³⁾	En fractions de 0,5 L/ha ⁽³⁾ 1,2-1,5 L/ha ou 1,8 L/ha ⁽⁴⁾	/	Les restes de cultures traitées (pailles, feuilles, endans) peuvent contenir du clopyralid et avoir un impact sur la culture suivante (en cas d'enfouissement) ou sur celle dans laquelle ces matières sont utilisées (importées depuis un champ traité telles quelles ou après compostage puis utilisées en cultures maraichères).	42 j
			VIVENDI 100 SL	9356P/B	1	(75%)a						
	132	SL	MATRIGON	8200P/B	1	(75%)a	8 feuilles - 10 feuilles ⁽⁴⁾	1,2-1,5 L/ha ou 1,8 L/ha ⁽⁴⁾	Max. 0,18 kg clopyralide/ 12 mois	GHS09		
			CLOPYRELCO 100 SL	1321P/P	1	(75%)a						
Cycloxydime	100	EC	FOCUS PLUS	8905P/B	1	75%	2 feuilles - 90% des plantes des lignes adjacentes se touchent	1	2 L/ha, chientend: 4-5L /ha	GHS07 GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées.	90 j
Dimethenamide-p	720	EC	ARUNDO	10497P/B	20	(75%)a	4-8 feuilles	3	Max. 1 kg diméthénamide-P/ha/12 mois - Max. 1 l/ha/culture	GHS07 GHS08 GHS09	Le diméthénamide-P est soumis à un Plan de Réduction des Émissions (PRE). De ce fait les étiquettes des produits contenant cette matière active ont été modifiées et mentionnent les informations reprises dans l'article de Phytoweb suivant : https://fytoweb.be/fr/plan-de-reduction/modifications-structurelles/charte-contre-les-depassements-des-valeurs-de-6	/
			FRONTIER ELITE	9387P/B	20	(75%)a						
			GROMETA	10547P/B	20	(75%)a						
Dimethenamide-p + quinmerac	333 + 167	SE	TANARIS	10928P/B	1	(75%)a	cotylédons - 8 feuilles	2	Max. 250 g quinmérac/ha/ 36 mois	GHS07 GHS09	A intervalle d'au moins 7 jours.	/

Ethofumesate	200	EC	ETHOFOL 200 EC	8237P/B	20	(75%)a	pré-semis - pré- émergence cotylédons - 8 feuilles	1 application, peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage	Max. 1 kg d'éthofumésate/ha/36 mois	GHS02 GHS09 GHS07 GHS08	Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre.	/
	500	SC	OBLIX 500 SC	8139P/B	20 ⁽⁵⁾	(75%)a	pré-semis - pré- émergence ⁽⁵⁾			GHS09		
			BURAK 500 SC	10666P/B	20 ⁽⁵⁾	(75%)a	cotylédons - 8 feuilles ⁽⁶⁾			GHS09		
			ETHOMAT 500	8090P/B	20	(75%)a	pré-semis - pré- émergence cotylédons - 8 feuilles			GHS09		
			ETHOSIN FORTE SC	7110P/B	20	(75%)a				GHS09		
			KEMIRON SC	8595P/B	20	(75%)a				GHS09		
			CRISTOBAL 500	9783P/B	1	(75%)a	cotylédons - 8 feuilles			GHS07 GHS09		
			MURENA 500	9648P/B	1	(75%)a				GHS07 GHS09		
			ETHOSAT	33295 P/B	1	75%				Interval entre les fractions d'au moins 5 jours		
			SPICULUS	30122 P/B	10	(75%)a						
Ethofumesate + Metamitron	150 + 350	SC	TORERO	9160P/B	20	75%	pré-émergence - 8 feuilles	1 application peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage	Max. 2 L/ha/ application Max. 6L/ha/12 mois	GHS09	Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des me-sures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre	/
			METAFOL SUPER	11082P/B	1	90%	pré-émergence ⁽⁷⁾ cotylédons - 8 feuilles ⁽⁸⁾					

HERBICIDES SELECTIFS					Restrictions étiquette					Update: 30/03/2026		
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Número d'agregation	zone tampon (m) étiquette	réduisant la dérive de minimum	Stade d'application	Max. nombre application	dose	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
Fluazifop-p-butyl	125	EC	FUSILADE MAX	9476P/B	1	(75%)a		1 ou 2	Peut être fractionnée en fonction de l'adventice visé pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage, Dose en fonction des adventices	GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans les cas où des résistances sont soupçonnées.	56 j
			FREQUENT	10852P/B	1	75%	Avant la fermeture des lignes	1		GHS07 GHS08 GHS09	/	56 j
			PHANTOM	11202P/B	1	(75%)a		1 ou 2	Max. 375 g fluazifop-p-butyl/ha/12 mois	GHS08 GHS09	/	56 j
Foramsulfurone + Thiencarbazone-methyl Utiliser ce produit uniquement sur des variétés de betteraves tolérantes aux herbicides ALS.	50 + 30	OD	CONVISO ONE	10827P/B	20	90%	Cotylédons - stade 2 feuilles	1	Max. 1 L de produit/ha/culture	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Les feuilles de betteraves traitées avec ce produit ne peuvent pas être données au bétail en raison de la présence de résidus. Après une culture de betteraves sucrières ou fourragères, désherbée avec ce produit, il est possible d'implanter, dans le cadre d'une rotation normale, les cultures suivantes: froment d'hiver, orge d'hiver et ray-grass. L'année calendrier suivante, froment d'hiver, orge de printemps, pois, haricots, maïs, betteraves sucrières, soja ou colza peuvent être semés. Afin de protéger les organismes aquatiques, le produit ne peut pas être utilisé sur les parcelles sensibles à l'érosion. Pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, cela vaut pour les parcelles classées comme "sterk erosiegevoelig". Pour la Région wallonne, cela correspond aux parcelles identifiées avec le code R. Le produit peut néanmoins être utilisé sur ces parcelles à condition que des mesures de lutte contre l'érosion des sols telles que fixées dans les législations régionales soient mises en oeuvre. Pour éviter l'apparition de résistance, le produit doit être utilisé en mélange avec des herbicides ayant un mode d'action différent. Le code HRAC de Conviso® One est 2.	/
					20	75%	Cotylédons - stade 8 feuilles	1 ou 2 applications en fractions de 0,5L/ha	Max. 1 L de produit/ha/culture			
Glyphosate On observe une certaine incompatibilité associée à une diminution d'efficacité lorsque les herbicides résiduels sont utilisés en mélange avec les produits à base de glyphosate. Un traitement avec ce type d'herbicide sera effectué de préférence une semaine au moins après l'application du glyphosate.	360	SL	ROUNDUP ++	9856P/B	1	90%	pré-émergence	1	Max. 3,6 kg glyphosate/ha/12 mois.	GHS07 GHS09	Ne plus traiter quand le sol commence à craqueler avant la levée de la culture.	/
			ROUNDUP PRO	10504P/B	1	90%						
			ROUNDUP STAR	10501P/B	1	90%						
	450		GARWIN	11013P/B	1	90%						
			VIKING	11014P/B	1	90%						
			ROUNDUP ENERGY	9343P/B	1	90%						
			ROUNDUP TOP	9344P/B	1	90%						
500	ROUNDUP DYNAMIC	31854 P/B	1	(75%)a	GHS09							

HERBICIDES SELECTIFS					Restrictions étiquette		Update: 30/03/2026						
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agregation	zone tampon (m) étiquette	réduisant la dérive de minimum	Stade d'application	Max. nombre application	dose	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte	
Lenacile	500	SC	VENZAR 500 SC	9696P/B	1	(75%)a	Cotylédons - début de fermeture des lignes	1 application, peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage	Max. 0,5 kg lenacile/ha/36 mois	GHS08 GHS09	1 l/ha, éventuellement fractionné à intervalle de 7-14 jours Ne pas appliquer ce produit sur sols sableux très légers (<10% argile).	/	
	800	WP	VENZAR	6188P/B	1	(75%)a							
Métamitron	700	SC	ACTRON 700 SC	10545P/B	1	90%	pré-émergence ⁽⁹⁾ cotylédons - 8 feuilles ⁽¹⁰⁾	1 ⁽⁹⁾ fractionné ⁽¹⁰⁾	max. 3,5 kg métamitron/ ha/12 mois	GHS07 GHS09	/	/	
			ALLITRON 700 SC	9090P/B	1	(75%)a				GHS07 GHS09			
			BETIX SC	10679P/B	1	(75%)a				GHS07 GHS09			Il est préférable de ne traiter qu'en post-émergence sur sol humique. Fractions à intervalle de minimum 6 jours, selon la flore adventice et le type de sol, la dose la plus élevée sera réservée aux sols lourds et/ou riches en matière organique.
			BETTATRONEX SC	10680P/B	1	(75%)a				GHS07 GHS09			/
			CORNER SC	9293P/B	1	90%				GHS07 GHS09			
			FINEX 700 SC	10539P/B	1	90%				GHS07 GHS09			
			GLOTRON 700 SC	10489P/B	1	90%				GHS07 GHS09			
			GOLTIX 700 SC	9114P/B	1	90%				GHS07 GHS09			
			KLAXXON	10490P/B	1	90%				GHS07 GHS09			
			KOMBO SC	9211P/B	1	90%				GHS07 GHS09			
			METABELCO 700	36774P/P	1	90%				GHS07 GHS09			
			METAFOL 700SC	9340P/B	1	(75%)a				GHS09			
			METALIQ 700SC	9570P/B	1	(75%)a				GHS09			
			METALIQ SC	11166P/B	1	(75%)a				GHS07 GHS09			
	METATRON SC	9163P/B	1	90%	GHS07 GHS09								
	METOMAT	8563P/B	1	90%	GHS07 GHS09								
	MITRON SC	9091P/B	1	(75%)a	GHS07 GHS09								
	TARGET SC	8585P/B	1	(75%)a	GHS07 GHS09	Il est préférable de ne traiter qu'en post-émergence sur sol humique. Fractions à intervalle de minimum 6 jours, selon la flore adventice et le type de sol, la dose la plus élevée sera réservée aux sols lourds et/ou riches en matière organique.							
	TORNADO	8432P/B	1	90%	GHS07 GHS09	/							
	PHYBELTRON 700	32702 P/P	1	(75%)a	GHS07 GHS09	Il est préférable de ne traiter qu'en post-émergence sur sol humique. Fractions à intervalle de minimum 6 jours, selon la flore adventice et le type de sol, la dose la plus élevée sera réservée aux sols lourds et/ou riches en matière organique.							
V-TRON 700 SC	36678P/B	1	75%	GHS07 GHS09	/								
VEXTAMITRON 700 SC	10829P/B	1	75%	GHS07 GHS09	/								
700	WG	BETIX 70 WG	9247P/B	1	(75%)a	GHS07 GHS09	il est préférable de ne traiter qu'en post-émergence sur sol humique.						
		TARGET WG	9246P/B	1	75%	GHS09	il est préférable de ne traiter qu'en post-émergence sur sol humique. Fractions à intervalle de minimum 6 jours, selon la flore adventice et le type de sol, la dose la plus élevée sera réservée aux sols lourds et/ou riches en matière organique.						

Métamitron + Quinmerac	525 + 40	SC	GOLTIX QUEEN	10238P/B	1	(75%)a	pré-émergence ⁽⁹⁾ les cotylédons, la première feuille est visible - 9 ou davantage de feuilles ⁽¹⁰⁾	1 ⁽⁹⁾ fractionné ⁽¹⁰⁾	Max. 6 L produit / culture	GHS09	Max. 3,5 kg métamitron/ ha/12 mois Max. 250 g quinmérac/ha/ 36 mois Fractionné : intervalle d'au moins 5 - 10 jour(s) entre deux applications	/
	571 + 71		SC	GOLTIX TITAN	10408P/B	1			(75%)a		pré-émergence ⁽⁹⁾ les cotylédons, la première feuille est visible - 8 feuilles ⁽¹⁰⁾	
				GOLTIX TITAN 565 SC	37112P/P	1		(75%)a				
Phenmediphame (PMP)	160	EC	ASTRIX EC	8140P/B	1	(75%)a	cotylédons - 8 feuilles	1 application, peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage	Max. 960 g PMP/ha/12 mois	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	/	/
			DUKKA	10275P/B	1	(75%)a						
			ISOFAM	10276P/B	1	(75%)a						
		SC	BETASANA SC	9936P/B	5	(75%)a						
			BEETUP 160 SC	10008P/B	5	(75%)a						
			CORZAL SC	10735P/B	5	(75%)a						
			DUKKA SC	10974P/B	5	(75%)a						
	ISOFAM SC		10976P/B	5	(75%)a							
	SE	BETANAL SE	9412P/B	1	(75%)a							
		DIANAL 160	9411P/B	1	(75%)a							
		KEMIFAM SE	8741P/B	1	(75%)a							
		MEDIFAM SE	9410P/B	1	(75%)a							
KONTAKT 320 SC		8076P/B	1	(75%)a								
320	SC	FENDIFAM 320	9641P/B	1	(75%)a				GHS05 GHS09	/		
PMP + Ethofumesate	125 + 125	EC	WIZARD	35170P/B	10	75%	Cotylédons - fermeture des lignes	1 à 5 applications	Max. 1 kg m.a. ethofumesate /ha/36 mois Max. 960 g phenmedipham /ha/12 mois	GHS05 GHS07 GHS09	Lors de la manipulation de la culture traitée, porter un pantalon long et des gants résistants aux produits chimiques. Intervalle d'au moins 7 jours entre deux applications.	/
	200 + 190	SC	BETANAL TANDEM	9021P/B	1	(75%)a	cotylédons - 8 feuilles	1 application, peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage		GHS07 GHS09	/	Par temps froid et couvert, il est recommandé d'ajouter un mouillant ou une huile émulsionnable agréés. Il est conseillé de préparer la bouillie de pulvérisation sur le champ et de ne pas travailler à une concentration inférieure à 1% en produit commercial.
	200 + 200	SC	POWER TWIN	9094P/B	1	(75%)a						
		BELVEDERE DUO	11077P/B	1	(75%)a							
		TRIAD TWIN	10962P/B	1	(75%)a							
Propaquizafop	100	EC	AGIL	8514P/B	1	(75%)a	/	éventuellement fractionné	MAX 1,5l/ha/culture Dose en fonction des adventices et et de leur stade germinale	GHS07 GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où on soupçonne résistances + toujours appliquer en mélange avec un aditif agréé.	60 j
			KALAMOS	30143 P/B	1	(75%)a						
			READY	33324 P/B		(75%)a						
			ZETROLA	10727P/B	1	(75%)a						
Quinmérac	250	SC	QUINDAPLUS	35256 P/B	1	(75%)a	pré-émergence ⁽¹¹⁾ les cotylédons, la première feuille est visible - 8 feuilles ⁽¹²⁾	1 ⁽¹¹⁾ 1 à 3 ⁽¹²⁾	Max. 0,25 kg quinmérac/ha/36 mois	GHS07	Si le produit est appliqué avant l'émergence de la culture, aucune application n'est autorisée après l'émergence de la culture. Max. 0,96L/ha/culture Intervalle de 5 - 10 jours entre deux applications ⁽¹²⁾	

HERBICIDES SELECTIFS					Restrictions étiquette		Update: 30/03/2026					
Substance(s) active(s)	Teneur (g of %)	Formulation	NOM COMMERCIAL	Numéro d'agrèation	zone tampon (m) étiquette	réduisant la dérive de minimum	Stade d'application	Max. nombre application	dose	Symboles de danger	Remarques	Délai avant récolte
Quizalofop-P-ethyl	50	EC	DARIUM	10866P/B	1	90%	3 feuilles - fermeture des lignes	1 (ou 2) ⁽¹³⁾	en fonction des adventices et de leur stade germinale	GHS05 GHS07 GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées ⁽¹³⁾ 1-2 applications sur adventices peu développées	110 j
			TREPACH	10851P/B								
			MACETA 50	11060P/B	1	75%	post-émergence	1 (ou fractionné) ⁽¹⁴⁾			⁽¹⁴⁾ fractionnement possible contre vulpin des champs, panic pied-de-coq, chiendent, folle avoine	60 j
			QUEEN 50 EC	10254P/B	1	75%	la première paire de feuilles est visible - 3 feuilles	1			Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur des sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées	60 j
			QUIZELCO	26580P/P	1	(75%)a	post-émergence	1 (ou 2) ⁽¹⁵⁾				
			TARGA MEGAMAX	10256P/B	1	(75%)a						
			TARGA PRESTIGE	8612P/B	1	(75%)a						
Quizalofop-P-terfuryl	40	EC	PANTERA	10435P/B	1	90%	post-émergence	1	2,25 L/ha	GHS05 GHS08 GHS09	Ne pas utiliser en mélange avec un adjuvant. - Respecter un délai d'attente de 120 jours avant le semis ou la plantation de la culture suivante.	60 j

ATTENTION : Herbicides dont l'autorisation expire dans l'année 2026

Clethodime	120	EC	OCTAVION 120 (1)	1265P/P	20	75%	post-émergence	2	En fonction des adventices, du stade et du nombre d'applications	GHS07 GHS08 GHS09	Les doses réduites ne peuvent pas être appliquées sur les sols lourds et/ou dans le cas où des résistances sont soupçonnées.	90 j
------------	-----	----	------------------	---------	----	-----	----------------	---	--	-------------------	--	------

(1) Ces produits ne seront plus autorisés à partir du 01/07/2026. La mise sur le marché et le stockage par le détenteur de l'autorisation sont autorisés jusqu'au 31/12/24. La mise sur le marché et le stockage par des tiers sont autorisés jusqu'au 30/06/25 et l'utilisation est autorisée jusqu'au 30/06/2026.

